

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>DATE DE CONVOCATION :</u> 27/01/10	L'an deux mil dix le trois février à dix huit heures
<u>DATE D’AFFICHAGE :</u> 03/02/10	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Claire RADREAU , Maire.
<u>NOMBRE DE CONSEILLERS :</u> <i>En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 27</i>	<u>Étaient présents :</u> RADREAU Claire, KNEPERT Pierre, PETIT Betty, BELZ Christian, PARRAIN Carole, MORENO Christine, MAKSOUH Mourad, MERAUX Jocelyne, GROSJEAN Laurence, FONTAINE Dalila, JACQUOT Laurent, GRILLOT Fabienne, RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, BONNOT Monique, PERRON Danièle, CLAUDON Pierre, MONNIN Jean-Pierre, MIELLE Claudine, DEMANGEON Michel, TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel, PAGNOT Pascal, GUERITEY Nadine. Formant la majorité des membres en exercice.
<u>OBJET :</u> <i>Programme travaux voirie 2009 Demande de subvention DGE Calibrage, renforcement, assainissement et sécurisation de la rue des Jardins.</i>	<u>Excusés :</u> MANIAS Marcel a donné procuration à BELZ Christian, GARCIA Yamina a donné procuration à MAKSOUH Mourad, ZEFEL Frédéric a donné procuration à RADREAU Claire. Madame Claudine MIELLE est nommée secrétaire de séance.

Après examen par la Commission d'Urbanisme, il est proposé au Conseil Municipal le programme de renforcement et construction des voiries communales suivantes pour l'année 2010 :

- Calibrage, renforcement, assainissement et sécurisation de la rue des Jardins.

Cette rue est en très mauvais état et dangereuse pour la circulation des cycles et motocycles plus particulièrement du fait de très nombreux nids de poule.

Le revêtement des surfaces de roulement de la rue des Jardins fait apparaître des signes évidents de vieillissement (orniérage, faïençage, reprises d'enrobés à certains endroits...) du fait du transit des bus de la CTPM et des engins de chantier de la ZAC toute proche.

Le circuit des bus de la CTPM sera modifié et n'empruntera plus cette rue à partir du deuxième semestre de l'année.

L'estimation des travaux s'élève respectivement à 140 000,- € HT.

L'exposé du Maire entendu, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le programme proposé ci-dessus pour 2010 ;
- Sollicite de l'Etat une subvention au titre de la DGE et s'engage à financer le solde par inscription des crédits nécessaires au budget 2010 ;
- Rappelle l'urgence qu'il y a à réaliser rapidement les travaux compte tenu du très mauvais état de cette voirie devenue dangereuse à circuler ;
- Autorise le Maire à prendre toutes mesures et signer toutes les pièces relatives à l'exécution de ce programme.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 03/02/10

Publiée le 03/02/10

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire



Radreau